

## Le Conseil des droits de l'homme devrait débattre de la crise au Tigré

### Les États africains devraient soutenir la tenue d'un débat

Cette semaine, à Genève, une résolution sur la crise que traverse la région éthiopienne du Tigré doit être formellement présentée au Conseil des droits de l'homme de l'ONU (CDH), qui a ouvert sa 47<sup>ème</sup> session ([CDH 47](#)). La tenue d'un débat sur le Tigré lors de la 48<sup>ème</sup> session du Conseil (CDH 48, septembre 2021) est impérative. Elle entre dans le cadre du mandat de prévention du CDH, tel que celui-ci est souligné dans la résolution [45/31](#) du Conseil.

Depuis novembre 2020, des rapports font état de violations du droit international humanitaire et du droit international des droits humains commises au cours du conflit qui se déroule au Tigré.

Si le gouvernement éthiopien devrait entrer de plain-pied dans un dialogue et se saisir de la résolution, son refus de le faire (s'il est confirmé que ceci est sa position) ne doit pas faire obstacle à l'action. Tous les États devraient soutenir le projet de résolution sur le Tigré, qui s'appuie sur une approche graduée et raisonnable.

Le projet de résolution est succinct. Son objectif principal est de permettre la tenue d'un dialogue interactif sur les dimensions en termes de droits humains de la crise au Tigré. D'autres organes onusiens et africains devraient pour leur part traiter des dimensions politiques, sécuritaires et humanitaires de ce qui est devenu l'une des crises les plus graves en Afrique.

La société civile, et au sein de laquelle DefendDefenders et AfricanDefenders, a appelé à l'adoption d'une résolution au cours du CDH 47. Dans une [lettre](#), nous avons écrit : « *Après sept mois de graves violations, le CDH ne peut plus rester silencieux. Il devrait agir de façon urgente pour répondre à la crise et remplir son mandat de répondre et de prévenir les violations des droits humains, notamment les violations graves et systématiques, ainsi que d'intervenir promptement en cas d'urgence* ».

DefendDefenders a été [clair](#) sur le fait que la situation au Tigré exige une attention multilatérale. Si le lancement d'une enquête conjointe HCDH/Commission éthiopienne des droits humains (EHRC) est un pas en avant, d'autres options peuvent et doivent être envisagées. Sur la base de son mandat universel, la Haute Commissaire, Michelle Bachelet, devrait présenter au Conseil son évaluation de la situation. Un dialogue interactif renforcé, à organiser lors du CDH 48, devrait également s'appuyer sur l'expertise d'acteurs éthiopiens et régionaux tels que la [Commission d'enquête de la CADHP sur le Tigré](#), que le CDH devrait inviter à cette occasion.

Il est toujours temps pour l'Éthiopie de faire preuve de leadership et de choisir une voie consensuelle.

Un débat au CDH ne ferait pas obstacle aux efforts nationaux et régionaux ; bien plutôt, il serait complémentaire de ceux-ci ainsi que de l'enquête conjointe HCDH/EHRC. À cet égard, les efforts du CDH ne sont pas « prématurés » ; ils sont utiles. Ne pas agir lors du CDH 47 signifierait que le Conseil devra attendre le CDH 48 pour adopter une résolution — et ne pourra pas débattre du Tigré avant le CDH 49 (mars 2022).

Une requête en faveur d'un rapport de la Haute-Commissaire et la tenue d'un débat au CDH ne « préjugent » pas des conclusions des enquêtes en cours ; bien plutôt, elles facilitent des synergies et une réponse à la crise qui soit holistique. D'ici au CDH 48, le HCDH et l'EHRC, d'une part, et la Commission d'enquête de la CADHP, d'autre part, auront achevé leur travail.

Nous exhortons tous les États à soutenir ce qui constitue une ligne de conduite raisonnable et réaliste quant au Tigré. Nous appelons les délégations africaines à prendre leur part de responsabilité et à contribuer à mettre un terme aux souffrances de tant de personnes, au Tigré et au-delà.